

## **DELIBERATIONS DU** **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Quatorze, le dix février, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le cinq février deux mille quatorze par Monsieur **Pierre VERDIER**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

**Etaient présents** : Pierre VERDIER, Guy BELLEGARDE, Georges BERNIAC, Henriette BLANC, Edith BLOT, Stéphan CAMOLESE, Oder CARME, Olivier DAMEZ, Christophe JUAN, René LAGANTHE, Jean-Claude MAS, Sylvie OULIVET, Gisèle PAGES, Claudine ROLIN.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration** : ---

**Excusés** : Sylvie FEDERSPIEL, Fatiha LAADEL, Eric LAURENS

**Absentes** : Lydie LEMOINE, Marjorie LEYGOUTE

La séance est ouverte ce Lundi 10 février 2014 à 19 H 15, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Pierre VERDIER**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame Gisèle PAGES

### **Délibération n° 2014/01 : Choix d'une entreprise :**

L'élue en charge du dossier rappelle que lors du vote du budget 2013, il avait été décidé de modifier la façade des ateliers municipaux. Ce marché ayant été infructueux, il a été lancé une consultation auprès de 3 entreprises. La commission d'appel d'offre a jugé l'entreprise ZOTOS comme la moins disante.

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise susvisée pour modifier la façade des ateliers municipaux. Le coût des travaux s'élève à 34 100,50 € HT.

Accord à l'unanimité.

### **Délibération n° 2014/02 : Signature d'une convention avec les services de l'Etat pour l'instruction des documents d'urbanisme:**

Monsieur le Maire rappelle que le vote relatif à cette convention avait été ajourné lors du dernier Conseil Municipal puisque la commission compétente ne l'avait pas suffisamment étudiée. Aujourd'hui, l'élue référent indique que cette convention a fait l'objet d'un examen attentif. Ainsi, les services de la DDT instruisent les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence communale tels que les permis de construire, les permis de démolir et les permis d'aménager. Les certificats d'urbanisme seront, quant à eux, instruits directement par les communes.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2014/03 : Transfert de la compétence des équipements sportifs de Giroussens :**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de se prononcer sur les transferts de charges proposés par la commission locale d'évaluation et de transferts de charges (CLETC) sur les équipements sportifs de Giroussens. Aucun changement n'est à noter sauf pour Giroussens qui au lieu de percevoir des fonds de la CORA devra verser 10 503 € au titre de l'année 2013.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, 14 005 € seront versés au titre du transfert de charges.

L'un des élus présents souhaiterait savoir si Giroussens va continuer à faire l'entretien des équipements sportifs.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement Giroussens continuera à en assurer l'entretien.

Monsieur le Maire propose donc de valider le transfert proposé par la CLETC.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2014/04 : Autorisation de dépenses d'investissement :**

Monsieur le Maire indique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et des dépenses d'investissement imprévues, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013 sachant que le budget 2014 ne se votera cette année qu'en avril pour cause d'élections municipales. Soit pour le budget communal 189 082,61 € et pour le budget assainissement 101 888 ,37 €.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2014/05 : Création d'un emploi permanent :**

Monsieur le Maire rappelle que les CAE et CUI doivent permettre l'intégration progressive d'agents dans la fonction publique. Ne pouvant excéder 2 ans, un des agents ne peut poursuivre dans le cadre d'un CAE. Aussi et compte tenu de ses qualités professionnelles, Monsieur le Maire propose de créer un poste pour cet agent à compter du 15 février 2014. Il s'agit d'un poste permanent d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (34h30).

Cet agent sera chargé du transport des containers cantine, de l'entretien des locaux, du service à la cantine de l'école élémentaire et de la garderie.

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 2014/ 06 : Indemnités élection :**

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu des décrets en vigueur, les agents qui participent à la préparation et au déroulement des élections perçoivent des indemnités pour travaux supplémentaires. Il s'agit de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) et de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) selon le grade de l'agent.

Accord à l'unanimité.

## **Délibération n° 2014/07 : Subventions aux associations :**

WOMBERE : 300 euros au titre de l'année 2013

MJC : 800 euros

Accord à l'unanimité.

## **Point sur l'intercommunalité :**

- CORA

- LE 11 février prochain, une réunion relative à la modification du plan local de l'habitat (PLH) se déroulera dans les locaux de la CORA. Aujourd'hui, Couffouleux doit réaliser 51 logements sociaux entre 2011 et 2016 au lieu des 60 prévus initialement.
- Le 6 février dernier, lors de la commission des finances, il a été proposé d'engager des dépenses au titre de l'année 2014 pour différentes manifestations. Cela a été refusé car si la CORA s'engage avant les élections municipales et communautaires, cet engagement crée une contrainte pour les prochains élus. En outre, à ce jour, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a aucune visibilité budgétaire.
- Petite enfance : l'élue référente indique qu'une convention triennale a été signée en accord avec l'AMAC. Celle-ci devrait prochainement être proposée au vote de la CORA.

- Syndicat mixte de pays :

Lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu dernièrement, il a été décidé de reconduire les mêmes montants de participation. Le budget sera voté avant les élections municipales afin de permettre à l'office du tourisme de continuer à fonctionner normalement.

- SIVOM :

L'élu référent indique que pour 2014, les travaux devraient être terminés avant Noël.

- SICTOM :

L'élu qui représente la commune de Couffouleux précise qu'une réunion a eu lieu ce jour. Durant celle-ci, il a été indiqué que le montant du budget primitif augmenterait de 2 % en 2014. Il a été également décidé qu'une modification des tournées en campagne s'effectuerait progressivement. Le but est d'arriver à un ramassage tous les quinze jours.

Il est signalé par Monsieur le Maire les excès de vitesse réguliers en agglomération des conducteurs de la COVED.

- **Syndicat des eaux :**

L'élue référente précise que la canalisation qui relie l'usine de pompage à la nouvelle station vient d'être posée. La construction de la station devrait débuter en septembre 2014.

- **Syndicat de rivière :**

L'élue indique que le budget 2014 a été voté il y a quinze jours. Celui-ci prévoit une hausse de la participation par habitant qui s'élèverait à présent à 13 centimes.

- **Commission paritaire station d'épuration intercommunale :**

Les adjoints référents sur ce dossier, indiquent que la validation de l'appel d'offre pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été effective lors de la dernière réunion de la commission paritaire. L'AMO devra notamment conseiller les deux collectivités pour le choix du type de station et pour son emplacement. Les bureaux d'études ont jusqu'au 24 février 12 h 00 pour y répondre. Le choix définitif se fera le 10 mars 2014.

Monsieur le Maire rappelle, d'une part, que l'AMO sera à la charge de Rabastens à hauteur des 2/3 de la somme et 1/3 pour Couffouleux et d'autre part, que l'échéancier des travaux a été validé par la commission paritaire et transmis au service de l'Etat. Le choix des entreprises devrait avoir lieu en avril 2015 pour un début de travaux en mai 2015.

L'un des élus indique qu'une visite de stations d'épuration a eu lieu le 29 janvier dernier à Fonsorbes et à Saint-Sulpice. Il s'agissait de deux procédés différents : un SBR pour l'un et une boue activée avec procédé traditionnel pour l'autre.

### **Point sur le C.C.A.S. :**

L'élue référente indique que le goûter des aînés aura lieu le 7 mars prochain.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire indique à l'ensemble du Conseil municipal que dans le dossier FAYARD, la cour d'appel de Toulouse a confirmé le jugement de 1<sup>ère</sup> instance. Il lui a été fait obligation de payer une amende et de démolir le bâtiment construit sans permis dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Avant de clore les débats, il est fait lecture de deux courriers d'élus qui ne seront pas sur la prochaine liste municipale.

Enfin, s'agissant du dernier conseil municipal de l'équipe actuelle, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour le travail réalisé durant les six années de mandat.

Monsieur le Maire indique que durant ces six années, il a été heureux et fier de présider cette équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 22.

<b>Délibérations</b>	<b>THEME</b>
Dél 2013-01	Choix d'une entreprise
Dél 2013-02	Signature d'une convention avec les services de l'Etat pour l'instruction des documents d'urbanisme
Dél 2013-03	Transfert de la compétence des équipements sportifs de Giroussens
Dél 2013-04	Autorisation de dépenses d'investissement
Dél 2013-05	Création d'un emploi permanent
Dél 2013-06	Indemnités élection
Dél 2013-07	Subventions aux associations

Ainsi fait et délibéré le 10 février 2014.

**Pierre VERDIER,**  
Conseiller Général du Tarn,  
Maire de Couffouleux

<b>NOMS PRENOMS</b>	<b>ET</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOMS PRENOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
BELLEGARDE	Guy		LAGANTHE	René
BERNIAC	Georges		LAURENS	Eric
BLANC	Henriette		LEMOINE	Lydie
BLOT	Edith		LEYGOUTE	Marjorie
CAMOLESE	Stéphan		MAS	Jean-Claude
CARME	Oder		OULIVET	Sylvie
DAMEZ	Olivier		PAGES	Gisèle
FEDERSPIEL	Sylvie		ROLIN	Claudine
JUAN	Christophe		VERDIER	Pierre
LAADEL	Fatiha			